Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 069-216900910-20261021-AR2026_627-AR

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°AR2026_627

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - JORDAN TOMAS PIZZERIA

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n °AT 069 091 26 00022 déposée le 21 août 2026 par monsieur Olivier Labarthe représentant le Cinéma Ritz SARL, et relative à l'établissement Jordan Tomas Pizzeria, sis 9 avenue Georges Charpak 69700 Givors,

Considérant l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 13 octobre 2026,

Considérant que le service départemental d'incendie et de secours du Rhône n'assure plus les missions non obligatoires relatives à la consultation des dossiers d'habitation, des établissements recevant du public du 2ème groupe sans locaux à sommeil, à la délivrance des certificats de conformité pour ces mêmes dossiers, depuis le 1er septembre 2002

ARRÊTE

Article 1er : La demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 26 00022 déposée le 21 août 2026 par monsieur Olivier Labarthe représentant le cinéma Ritz SARL, est autorisée pour des travaux de création de volume et d'aménagement d'une pizzeria, classée en type N de la 5ème catégorie, sise 9 avenue Georges Charpak 69700 Givors.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 069-216900910-20261021-AR2026_627-AR

Les prescriptions types émises par le service départemental métropolitain d'incendie et de secours relatives aux établissements recevant du public de 5ème catégorie sans locaux à sommeil devront être respectées.

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de l'achèvement des travaux. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : Lorsque l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de l'attester, de façon à finaliser la procédure. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne : https://www.demarche-numerique.gouv.fr/commencer/attestation-accessibilite-erp-cat-5.

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus : https://www.rhone.gouv.fr/politiques-publiques/amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-ERP/le-registre-public-d-accessibilite.

Le 21 octobre 2026,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le Maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 069-216900910-20261021-AR2026_627-AR

REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES ERP DE 5ème CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL

Au vu des éléments constitutifs du dossier transmis, il ressort que l'établissement est **classé en 5ème catégorie sans locaux à sommeil.**
A ce titre, la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, en application de l'article R 123-14 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) n'ont pas à être précédées de la consultation de la commission de sécurité.

Toutefois, en application du code de la construction et de l'habitation (R 123-3), les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Ils devront particulièrement respecter les articles PE 1 à PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie.

1) Textes de références réglementaires

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5ème catégorie
- Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieur contre l'incendie

2) Desserte et défense incendie des constructions soumises à permis de construire

- les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie. Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de huit mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes (articles R 123-4 et PE 7) ;

les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux, occupés par des tiers, par des murs et des planchers coupe feu de degré 1 heure ; les portes d'intercommunication peuvent être aménagées sous réserve d'être coupe-feu de degré ½ heure et munies de ferme portes (article PE 6) ;

la défense extérieure contre l'incendie doit être conforme à la grille de couverture établie au 1.4 du règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie. Le règlement est disponible en téléchargement gratuit en suivant le lien ci après : http://www.sdmis.fr/documentation.html -

" Consulter, en cas de difficulté, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours :
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques (GPREV)
17 rue Rabelais
69421 LYON CEDEX 03 - Fax : 04 72 60 59 67
gprev@sdmis.fr

3) Prescriptions à rappeler systématiquement lors de toute réponse à un dossier d'aménagement

les voies en impasse supérieures à 60 m de long doivent être aménagées dans leur partie terminale, de manière à permettre le retournement du véhicule de lutte contre l'incendie ;

les adresses des constructions doivent correspondre à celles relatives à l'accès des secours. A ce titre, la numérotation doit être visible depuis la voie publique ou privée, pour faciliter l'intervention des services de secours.

4) Procédure à suivre en matière de ressources hydrauliques

Le service hydraulique du SDIS doit être systématiquement informé de l'implantation des points d'eau incendie ainsi que de la réception des éventuelles colonnes sèches pour la mise à jour des plans de secours.

S'adresser au: Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours
Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Bureau défense extérieure contre l'incendie (BDECI)
17 rue Rabelais
69421 LYON CEDEX 03- Fax : 04 72 60 50 77
[illegible]@sdmis.fr

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 069-216900910-20261021-AR2026_627-AR

PRÉFET
DU RHÔNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)

dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable

à la date du mardi 13 octobre 2026

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	AT 069 019 26 0 0033	Cabinet d'Ophtalmologie / 1 route Nationale	Travaux d'aménagement d'un cabinet d'ophtalmologie (TNI)
BRON	AT 069 029 26 0 0064	Blac & White / 209 boulevard Pinel	Travaux d'aménagement d'un établissement de restauration dans le centre commercial des Galeries Lafayette (DD)
BRON	AT 069 029 26 0 0065	Hôtel Ibis Lyon Est Bron / 36 avenue du Doyen Jean Lépine	Création de volumes et travaux d'aménagement de 10 chambres étudiantes, sanitaires et cuisines collectives situées aux niveaux R+3 et R+4 de l'hôtel Ibis Lyon Est Bron Montchat (DD)
CHARBONNIERES LES BAINS	AT 069 044 26 0 0001 PC 069 044 26 0 0025	Centre commercial / 100 route de Paris	Extension, création de volumes, modification de la façade et travaux d'aménagement d'un centre commercial, construction de 2 ascenseurs reliant le S-2, le S-1 et le RDC conformes (AVIS'AU K87-6NW-ER2)
DARDILLY	AT 069 072 26 0 0017	Cigusto - Centre commercial Aushopping Dardilly / route Nationale 6	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un commerce de ventre de cigarettes électroniques (TNI)
DECINES CHARPIEU	AT 069 275 26 0 0036	Police Municipale / 20 rue Carnot	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité de l'accueil de la police municipale (DD) (TNI)

Affaire suivie par : Nathalie FOY et François PRIEUX
Service bâtiment et accessibilité / Unité accessibilité
Tél : 04 78 62 53 11 et 04 78 62 54 30
Courriel : ddt-sbda-access@rhone.gouv.fr
165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 069-216900910-20261021-AR2026_627-AR

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESCRIPTIF DU PROJET
FEYZIN	AT 069 276 26 0 0007	Hillton / 2 rue du 11 novembre 1918	Travaux d'aménagement d'une boulangerie en rez-de-chaussée d'un bâtiment neuf
FRANCHEVILLE	AT 069 089 26 0 0014	Kiosque onglerie - CC Carrefour Francheville / avenue de Chater	Travaux d'aménagement d'un kiosque onglerie
GENAY	AT 069 278 26 0 0006	Cerballiance / 198 route de Trévoux	Création de volumes et travaux d'aménagement dans un centre d'analyses médicales (TNI)
GIVORS	AT 069 091 26 0 0021	Ecole maternelle Joliot Curie / rue Pierre et Marie Curie	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et travaux d'aménagement d'une école maternelle (TNI)
GIVORS	AT 069 091 26 0 0022	Jordan Tomas Pizzeria Givors / 9 avenue Georges Charpak	Création de volumes et travaux d'aménagement d'un restaurant
LIMONEST	AT 069 116 26 0 0009	Millet / 25 route du Puy d'Or	Travaux d'aménagement d'une boulangerie (TNI)
LYON 2	AT 069 123 26 2 0583	Recyclerie Concept Store - CC Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux d'aménagement au sein de la cellule 116 d'un recyclerie Concept Store Seconde Main (DD)
LYON 2	AT 069 123 26 2 0595	La maison des délices - CC Confluence / 112 cours Charlemagne	Travaux d'aménagement d'un kiosque de restauration au sein du centre commercial de Confluence lot K203(DD)
LYON 2	AT 069 123 26 2 0643	Cabinet de chiropraxie / 30 rue Victor Hugo	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité; Aménagement d'un cabinet de chiropraxie au 4e étage d'un bâtiment existant avec dérogations (DD)
LYON 3	AT 069 123 26 3 0594	Magasin Monoprix Lyon Part Dieu / boulevard Vivier Merle	Travaux d'aménagement; Aménagement d'un stand asiatique dans la surface de vente N°MS1 (DD)
LYON 3	AT 069 123 26 3 0607	LEGAMI - CC Lyon Part Dieu (cellule 116) / 17 rue du Docteur Bouchut	Travaux d'aménagement d'un commerce de papeterie et accessoires divers dans la coque N° 116 du centre commercial de la Part Dieu (DD)
LYON 3	AT 069 123 26 P 0041	Miniso / 5 place Charles Béraudier	Modification de la façade d'un commerce (DD) (Préfecture) (TNI)
LYON 8	AT 069 123 26 8 0569	Manufacture des Tabacs - Université Jean Moulin / 1C avenue des Frères Lumière	Travaux d'aménagement et transformation de l'ancienne cafétéria en point central d'accueil et salles de travail (DD)

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 069-216900910-20261021-AR2026_627-AR